

A collection of umbrellas, with one prominently displaying the flag of the province of Quebec. The flag features a white cross on a blue field with four fleur-de-lis, and is bordered by yellow, orange, red, and green. The other umbrellas are grey.

LES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

L'organisation des services d'urgence hors du réseau routier

Automne 2016

Direction des opérations

Québec 

Plan de présentation

- Contexte et origine du mandat
- Sous-comité sur les services d'urgence en milieu isolé (SUMI)
- Cadre de référence
- Comités de travail et protocoles d'intervention
- Particularité pour les territoires autochtones



Origine du mandat



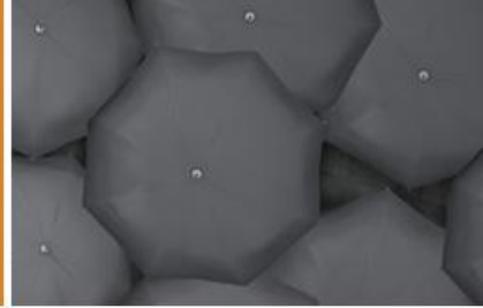
➤ Protecteur du citoyen

C'est l'examen d'une plainte d'un citoyen devenu tétraplégique à la suite d'un traumatisme subi à l'extérieur du réseau routier (2006).

Rapport du Protecteur 28 mars 2013 : L'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier – Une desserte à optimiser pour sauver des vies.



Recherche vs sauvetage



Alors que les opérations de recherches consistent à localiser une victime, les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) visent à se rendre à la victime et à procéder à son évacuation de façon sécuritaire vers un transport ambulancier.



Les sept recommandations

1. Sensibilisation et responsabilisation des adeptes et promoteurs
2. Couverture du territoire; cellulaire et 9-1-1
3. Mise en alerte
4. Clarification du mandat des ambulanciers
5. Implantation d'un mode d'organisation régional
6. Couverture en assurance des bénévoles
7. Indicateurs de performance



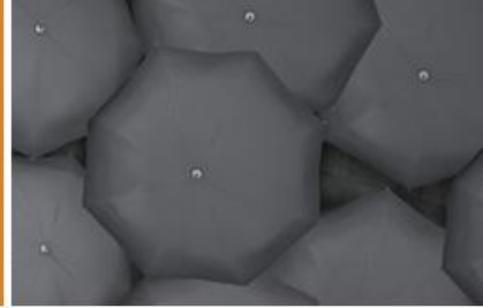
Coordination gouvernementale



- Regroupement des ministères et partenaires impliqués visant l'optimisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier.
- Recensement des pratiques en place
- Rédaction du cadre de référence.
- Coordination des comités régionaux regroupant les organisations concernées par le sauvetage hors route pour faire progresser concrètement le dossier à la grandeur du Québec.



Membres du SUMI (national)



- Commission de la santé et de la sécurité du travail (**CSST**)
- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (**MAMOT**)
- Développement durable, Environnement et lutte contre des changements climatiques (**MDDELCC**)
- Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (**MFFP**)
- Ministère de la Sécurité publique (**MSP**)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (**MSSS**)
- Ministère des Transports du Québec (**MTQ**)
- Société de l'assurance automobile du Québec (**SAAQ**)
- Société des établissements de plein air du Québec (**SÉPAQ**)
- Services Québec
- Sûreté du Québec (**SQ**)



Partenaires

- Association des chefs en sécurité incendie du Québec (**ACSIQ**)
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (**ADGMQ**)
- Association des directeurs de police du Québec (**ADPQ**)
- Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (**AQBRS**)
- Fédération québécoise des municipalité (**FQM**)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (**MEES**)
- Tourisme Québec
- Union des municipalités du Québec (**UMQ**)



Groupes de travail

Groupe de travail opérationnel

Coordination : Direction des opérations du MSP

Membres

- ACSIQ, ADPQ, MAMOT, MSSS, MTQ, Sépaq, SQ

Mandats

- Produire un cadre de référence pour l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier.
- Travailler un projet de signalisation hors route normalisée.
- Effectuer un suivi auprès des comités régionaux et les soutenir dans la coordination de la démarche d'implantation d'un mode d'organisation à l'échelle régionale.



Groupes de travail (suite)

Groupe de travail sur le financement

Coordination : MSP

Membres

- ACSIQ, ADGMQ, FQM, MAMOT, MSSS, MTQ, Sépaq, SQ, UMQ

Mandats

- Analyser les moyens de financement existants et réfléchir sur l'implantation d'autres moyens au besoin.
- Élaborer un projet de programme d'aide financière pour le remboursement des interventions d'urgence hors du réseau routier.



Groupes de travail (suite)

Groupe de travail sur les communications

Coordination : Services Québec

Membres

- MAMOT, MELS, MFFP, MSP, MTQ, Sépaq

Mandats

- Consulter les partenaires et faire un état de situation sur les messages véhiculés et les activités de communication.
- Consolider et analyser les différents messages et trouver un tronc commun.
- Produire un plan de communication.



Étapes réalisées

Été 2013 :

- Dépôt du plan triennal pour l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier (juillet 2013)

Automne 2013 - Hiver 2014

- Recensement des pratiques existantes sur le territoire.
- Sensibilisation des organisations régionales de sécurité civile.
- Présentation au Colloque de la sécurité civile et incendie du MSP.
- Rédaction du cadre de référence.

Été 2014 :

- Dépôt d'un rapport d'étape au Protecteur du citoyen ainsi que les rapports préliminaires de chacun des groupes de travail (juillet 2014).



Étapes réalisées (suite)



Automne 2014 :

- Approbation, dépôt et diffusion du cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier.
- Début des travaux de régionalisation et mise en place des comités régionaux.

Hiver 2015 – Printemps 2016 :

- Diffusion du matériel pour la campagne de sensibilisation « En nature, ma sécurité, c'est ma responsabilité ».
- Poursuite des travaux des comités : recensements des ressources disponibles et rédaction des protocoles d'intervention.
- La norme provisoire pour la signalisation des points d'évacuation d'urgence a été fournie par le MTQ au MSP le **29 avril 2015**.



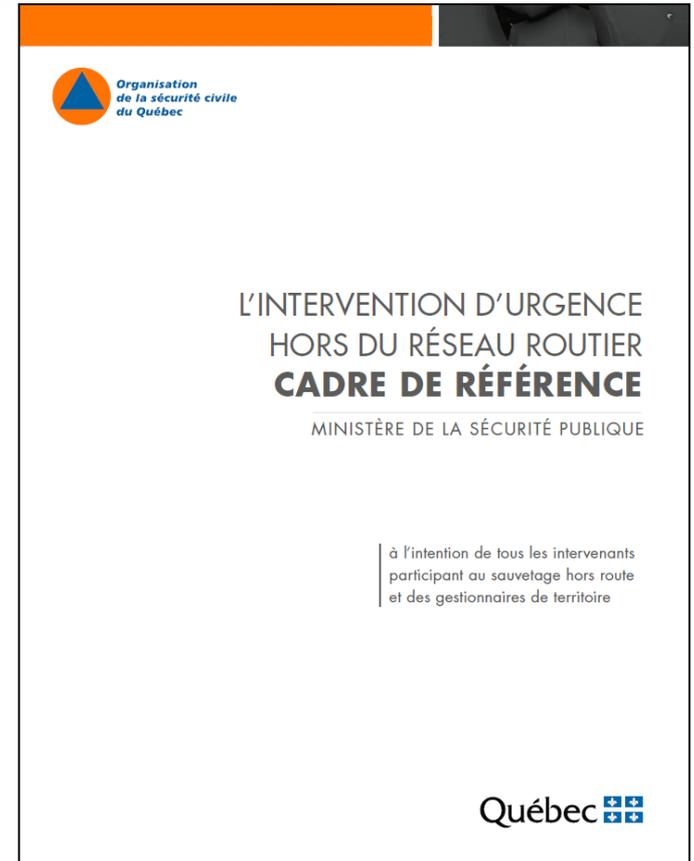
Cadre de référence

En ligne dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/publications/urgence_hors_reseau_routier/urgence_hors_reseau_routier.pdf



14



Sécurité publique
Québec 

Cadre de référence

Services d'urgence hors du réseau routier



But

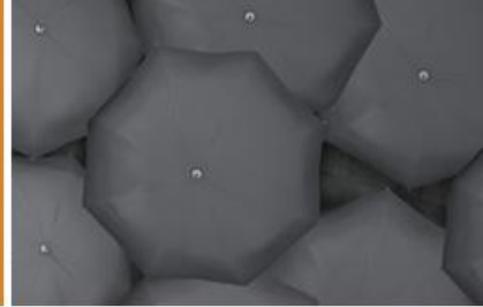
- Donner un outil commun à tous les intervenants, pour établir les paramètres et les normes d'intervention pour l'optimisation des services d'intervention d'urgence sur le territoire québécois.

Parties prenantes

- Tous les intervenants pouvant être impliqués dans les interventions de sauvetage hors du réseau routier.
- Les gestionnaires du territoire.



Cadre de référence (suite)

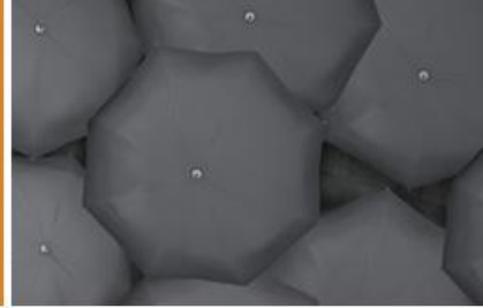


Principes directeurs

- En tout temps, le citoyen est le **premier responsable** de sa sécurité.
- Les techniciens ambulanciers paramédicaux sont jugés comme étant **les plus aptes à intervenir** auprès de la victime à secourir, mais afin d'assurer leur propre sécurité, le **soutien d'intervenants qualifiés** sur place est nécessaire.
- Le succès de cette approche dépend de **l'adhésion** de tous les intervenants d'urgence.
- Pour développer une approche globale, les **actions concertées** sont encouragées pour favoriser la mise en place de protocoles d'intervention.
- Les municipalités sont responsables de l'organisation des services d'urgence sur leur territoire.
- Les gestionnaires du territoire sont considérés comme des **partenaires** privilégiés en regard du développement de leur territoire et en ce sens ils sont invités à participer à l'organisation des services d'urgence.



Cadre de référence (suite)



Rôles et responsabilités des intervenants

- Mise en alerte et mobilisation des intervenants (Centre d'appels d'urgence)
 - Transfère l'appel à tous les intervenants désignés au protocole d'intervention du secteur (centre secondaire d'appels d'urgence)
- Répondant de la coordination de l'intervention (Majoritairement SSI)
 - S'assure de la mobilisation des intervenants.
 - Détermine le point de rassemblement (point d'évacuation d'urgence).
 - Établit les règles de communication.
 - Assure la gestion du site et de l'intervention (attribution des tâches, sécurité des intervenants, etc.).
 - Au besoin, fait appel à de l'équipement ou des ressources spécialisées.



Cadre de référence (suite)



- Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime (SSI, bénévoles AQBRS)
 - Se rend au point de rassemblement et s'assure que le matériel requis étant sous sa responsabilité y est aussi transporté.
 - Procède au transport des techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) vers la victime.
 - Assiste les TAP dans leurs manœuvres visant à stabiliser l'état de la victime et à permettre son évacuation de façon sécuritaire.
 - Procède au transport des TAP et de la victime vers l'ambulance



Cadre de référence (suite)



- Répondant pour le soutien médical (Ambulanciers)
 - Ne se rendent jamais seuls au chevet de la victime; doivent être accompagnés d'un autre intervenant, soit un policier, un pompier ou un bénévole désigné et s'y rendre dans le respect des règles de sécurité contenues au cadre.
 - Apportent les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement.
 - Prodigent les soins à la victime et orientent l'évacuation selon son l'état.



Comités de travail locaux



Mandat :

- Encourager la mise en commun des ressources afin d'optimiser la desserte de services d'intervention d'urgence sur le territoire. En faire le recensement.
- Favoriser la mise en place de protocoles d'intervention clairs déterminant des répondants d'activités et les rendre disponibles aux CU 9-1-1 ou aux centres secondaires d'appels d'urgence pour optimiser la mise en alerte.
- Rendre compte des travaux du comité régional au sous-comité SUMI afin de permettre l'échange de bonnes pratiques au niveau national.



Comités de travail locaux (suite)

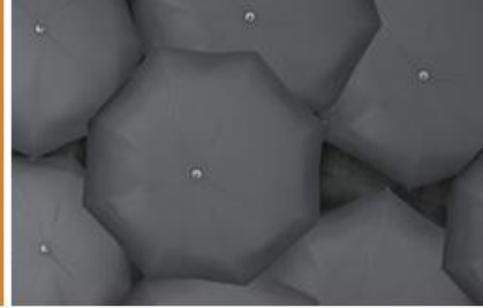
Composition

Tout comme la portée d'un comité au niveau territorial, la composition du comité de travail variera en fonction des réalités régionales et des organisations présentes sur le territoire.

- Agence de la santé et des services sociaux (ASSS)
- Compagnies ambulancières
- Corps de police
- SSI
- SQ
- Municipalité – MRC – Conseil
- MSP
- Groupe bénévole
- Sépaq



Le protocole d'intervention type



Introduction

Cartographie du territoire

Bottin des ressources

Rôles et responsabilités (répondants des activités)

Télécommunications

- Couverture cellulaire
- Usage de radios
- Moyens privilégiés pour rejoindre les secours

Équipements disponibles

- Véhicules, remorques, traîneaux, planches, protection personnelle
- Fiche pour recueillir l'information
- Points d'évacuations d'urgence



Points d'évacuation d'urgence

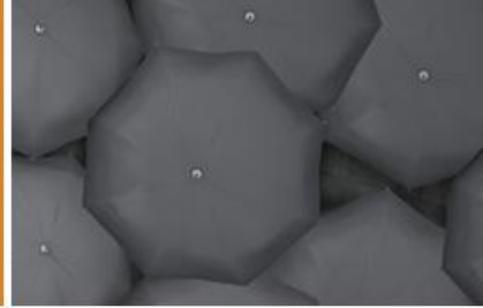


Rapport SUMI 2016

- Norme officialisée à la mise à jour du *Guide de signalisation des sentiers de véhicules hors route* en **mars 2016**.
- Les rencontres des comités locaux permettent de voir que dans plusieurs secteurs des points d'évacuation d'urgence sont en place. Les comités pourront travailler à la validation et au géo-référencement de ces points.
- Le MSP a déterminé et fait connaître les attributs pour la mise en ligne dans le G.O. LOC d'une couche d'information comprenant ces points.



Points d'évacuation d'urgence (suite)



Ajout au GO L.O.C.

- Les fichiers contenant les données doivent être en format **Shapefile** (6 fichiers)
- La projection devrait être **Lambert conique conforme EPSG: 32918**
- Les attributs demandés par champs et la façon de les présenter sont :
 - Code municipal (5 chiffres provenant de la liste des municipalités officielles du Québec qui inclut aussi la numérotation des TNO)
 - Numéro séquentiel du point
 - Coordonnées GPS X (en degré décimal avec 6 chiffres après le point; ex: dd.dddddd)
 - Coordonnées GPS Y (en degré décimal avec 6 chiffres après le point; ex: dd.dddddd)
 - Commentaires : (Ici ils ajoutent les commentaires au besoin)



Campagne de sensibilisation



En nature, ma **sécurité**,
c'est ma **responsabilité**

 **Je dis où je vais**
« On sait où me trouver en tout temps. »

 **Je sais où je suis**
« Je peux m'orienter et diriger les secours vers moi. »

 **Je garde le contact**
« Je suis accompagné ou j'ai l'équipement nécessaire pour communiquer sans mon cellulaire en l'absence de réseau. »

 **Je compte d'abord sur moi**
« J'emporte une trousse de premiers soins, car je sais que les secours mettront du temps pour arriver. »

ENSEMBLE  **on fait avancer le Québec**

Québec 

**Matériel bientôt
disponible en version
anglaise sur le site du
MSP**



Bilan des travaux

Rapport final remis au Protecteur du citoyen pour le 30 juin 2016

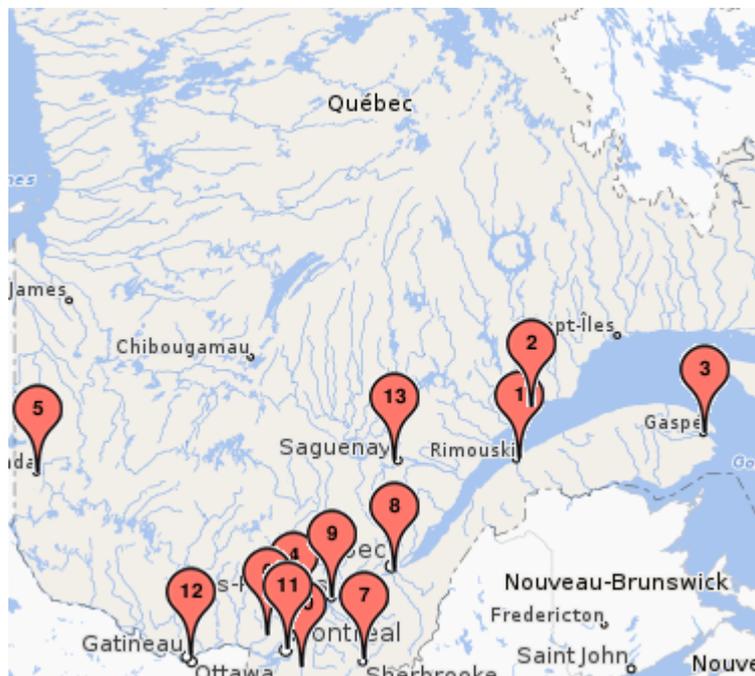
État de situation au Québec

- **31 MRC** actives dans le dossier.
- **23 MRC** sensibilisées.
- Protocoles en cours de rédaction: **15**
- Protocoles en place: **1**



Vous êtes intéressés par ce mode d'organisation des services?

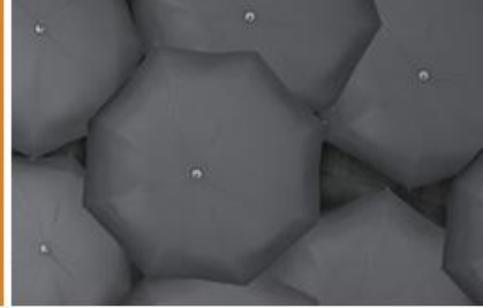
- Contactez votre direction régionale de sécurité civile et incendie



- Consulter la section du site Internet du MSP dédiée aux services d'urgence en milieu isolé <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/sumi.html>



Questions?



Merci pour votre attention

Mylène Grenon

418 646-6777 poste 40071

mylene.grenon@misp.gouv.qc.ca

